

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP<sup>t</sup> : Trois mois, 5 fr. ; Six mois, 9 fr. ; Un An, 16 fr.  
HORS DU DÉP<sup>t</sup> : — 6 fr. ; — 11 fr. ; — 20 fr.

CAHORS : A. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE.

ANNONCES (la ligne) . . . . . 25 cent.  
RÉCLAMES — . . . . . 50 —

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.  
L'agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34 et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

## CHEMIN DE FER D'ORLÉANS — Service d'Hiver.

Ligne de : Libos, — Agen, — Bordeaux, — Périgueux, — etc.

Ligne de Cahors à Montauban, — Toulouse, etc.

CAHORS					MONTAUBAN					TOULOUSE arriv.		
ARRIVÉES	DÉPARTS	LIBOS	VILLENEUVE	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	PÉRIGUEUX	PARIS	ARRIVÉES	Dép. p <sup>r</sup> Montaub.	ARRIVÉES	Départs p <sup>r</sup> Cahors
10 <sup>h</sup> 25 <sup>m</sup> matin.	6 <sup>h</sup> 35 <sup>m</sup> matin.	8 <sup>h</sup> 12 <sup>m</sup> m.	9 <sup>h</sup> 22 <sup>m</sup> m.	9 <sup>h</sup> 40 <sup>m</sup> m.	Midi 18 <sup>m</sup>	3 <sup>h</sup> 51 <sup>m</sup> s.	Midi 36 <sup>m</sup>	11 <sup>h</sup> 46 <sup>m</sup> s.	9 <sup>h</sup> 51 <sup>m</sup> m.	5 <sup>h</sup> 5 <sup>m</sup> m.	7 <sup>h</sup> 1 <sup>m</sup> m.	7 <sup>h</sup> 25 <sup>m</sup> m.
5 1 soir.	Midi 55	2 37 s.	3 52 s.	4 18 s.	5 17 s.	8 10 —	5 47 s.	4 38 m.	12 37 s.	11 > —	1 > s.	10 35 s.
10 47 —	5 50 soir.	7 40 —	9 47 —	10 15 —		4 39 m.	11 30 —	2 49 s.	7 14 —	5 25 s.	7 45 —	5 10 —

Train de foire : Départ de Libos à 7<sup>h</sup> 10<sup>m</sup> matin. — Arrivée à Cahors à 9<sup>h</sup> 15<sup>m</sup> matin.

Cahors, le 23 Septembre.

### GRAVES RÉVÉLATIONS

#### Nous lisons dans les Débats :

« Nous n'avons pas de traité avec la Chine. »  
 « Toutes les négociations qui ont abouti au projet Fournier, ont été directement et secrètement conduites par M. Ferry et Li-Hung-Chang. »  
 « Ce fonctionnaire chinois, au su du gouvernement français, n'a même pas soumis au Tsung-Li-Yameunn les résultats des négociations et, du reste, M. Ferry n'a rien communiqué de son côté au chargé d'affaires français à Pékin. »  
 « Enfin, toute la politique suivie en cette circonstance n'a eu qu'un but : provoquer une révolution de palais pour amener Li-Hong-Tchang à la tête des affaires chinoises. »  
 « C'est donc uniquement parce que nous n'avons pu faire une révolution de palais au profit du Chinois Li-Hung-Chang, que nous nous battons aujourd'hui, que la France prodigue en pure perte son or et le sang de ses enfants. »  
 « Ainsi donc, nous faisons une guerre de représailles pour l'exécution d'un traité imaginaire. »

### DETTE ÉGYPTIENNE

Le Journal des Débats fait les observations suivantes, au sujet des mesures financières qui viennent d'être imposées par les Anglais au Khédive :  
 « Le gouvernement du Khédive s'est déterminé à faire un coup d'Etat financier, et à décréter lui seul, de sa propre autorité, une partie des mesures que les représentants des puissances, réunis à Londres, ont refusé de prendre. Il a mis la main sur les revenus affectés au service de la dette. Pour cette fois, il veut bien ne toucher qu'à l'amortissement ; il consent à respecter le prochain coupon ; il enjoint seulement aux gouverneurs des provinces, à l'administration des douanes et à celle des chemins de fer de verser directement au ministère des finances les sommes qui excéderont le montant nécessaire au service du coupon. Mais il n'y a, on le sait, quel premier pas qui coûte ; et, si l'essai auquel nous assistons venait à réussir, il faudrait nous attendre d'en voir bientôt d'autres. En tous cas l'illégalité n'a pas ses degrés, comme le crime et la vertu. Totale ou partielle, la confiscation n'en est pas moins une confiscation. Il appartient aux puissances d'apprécier quelle

suite elles donneront à cette affaire et de quelle façon elles réprimeront l'acte inqualifiable auquel vient de se résoudre le gouvernement égyptien.

### COMITÉS

On annonce que des comités orléanistes cantonaux et communaux s'organisent dans une quinzaine de départements en vue des prochaines élections. Quelques préfets ont signalé cette organisation au ministre de l'intérieur. A la tête de cette organisation des comités provinciaux se trouveraient des membres du Parlement et des notabilités départementales.

### L'ENTREVUE DES EMPEREURS

On écrit de Skierniewice au Tageblatt, de Berlin :

« On assure de la façon la plus formelle que les ministres des trois empires n'ont pas du tout conclu d'arrangements, mais qu'ils ont eu seulement des entretiens intimes, comme ceux qui ont eu lieu entre les trois empereurs, et que dans ces pourparlers on s'est occupé, avant tout, de la question sociale et, en seconde ligne, de la question d'Orient et de la question d'Egypte. »

### L'ARMÉE COLONIALE

Le ministre de la guerre fait élaborer en ce moment un nouveau projet de loi sur le recrutement. D'autre part, le général Campeon, d'accord avec son collègue de la marine, demandera aux Chambres l'urgence pour son projet de loi sur l'organisation de l'armée coloniale.

### LA GUERRE DE CHINE

Le Times publie la dépêche suivante :

Le 24 août, un petit steamer au service de la Chine, mais portant pavillon allemand, est entré dans la rivière Min et a débarqué 600 soldats. L'amiral Courbet n'a fait aucune opposition.  
 Le Times ajoute ce trait malicieux :  
 « Le fait que le bâtiment de guerre allemand du prince Adelberg se trouvait sur les lieux explique peut-être la tolérance de l'amiral.

### LES TARIFS INTERNATIONAUX

On lit dans le *Matin* :

Le gouvernement paraît entrer résolument dans la voie de la protection. On annonce, en effet, que le ministre des travaux publics, agissant sur les grandes compagnies de chemins de fer, les a mises en demeure de dénoncer les tarifs internationaux.

On sait que la plupart de ces tarifs étaient proportionnellement inférieurs aux tarifs intérieurs. Il y avait deux moyens de faire disparaître cette anomalie : abaisser les tarifs intérieurs ou élever les tarifs internationaux. En abaissant les tarifs intérieurs, on soulageait le commerce et l'industrie de la France ; en élevant les tarifs internationaux, on nuisait à tout le monde.

En un mot, il y avait deux manières d'opérer : la bonne et la mauvaise. On a choisi la mauvaise.

### LE MINISTRE DE LA GUERRE

La Nouvelle Presse prétend que le général Lewal aurait été pressenti sur l'éventualité de la succession du général Campeon, dans le cas où le ministre de la guerre, persistant à ne vouloir ni mobiliser un corps d'armée, ni accorder un supplément de troupes pris dans l'armée continentale pour la guerre de Chine, serait amené à donner sa démission.

Le général Lewal avait répondu qu'il partageait entièrement, sur ce point, les vues du général Campeon et qu'il serait impuissant à trouver une combinaison quelconque pour donner satisfaction aux désirs de M. Ferry.

### NOMINATION D'ARCHEVÊQUE

Mgr Fonteneau, évêque d'Agén, est nommé archevêque d'Albi.

### LA LOI SCOLAIRE EN BELGIQUE

La loi scolaire, votée par les deux Chambres vient d'être promulguée.

Paris 22 septembre.

### LE CHOLÉRA

Décès constatés hier : à Marseille ; 3 à Toulouse ; à Toulouse 1.

### LES MANŒUVRES DU 17<sup>e</sup> CORPS

La Gazette Nationale, de Berlin annonçant la fin des grandes manœuvres exécutées par le 17<sup>e</sup> corps d'armée, constate l'unanimité avec laquelle les officiers étrangers ont admiré les marches de l'infanterie française.

Le général Lewal, dit la Gazette, a exigé de ses troupes des efforts qu'il ne viendrait à l'idée de personne d'imposer à l'armée prussienne.

### TIRAGE FINANCIER

Il vient d'être procédé aux tirages des obligations de la Ville de Paris pour l'amortissement de l'emprunt contracté le 12 juillet 1865. Les numéros 235,599 et 515,048 gagnent chacun 150,000 francs.

Les numéros 314,509, 112,340, 33,756, 47,300 gagnent chacun 10,000 francs. Les numéros 332,773, 352,967, 35,284, 446,063, 502,321, 97,838, 526,988, 118,252, 7,616, 124,953, gagnent chacun 1,000 francs.

Le remboursement aura lieu le premier février prochain.

### Tribunal correctionnel de la Seine

AFFAIRE DU « ZODIAQUE ». — INFRACTION A LA LOI SUR LES SOCIÉTÉS

Le tribunal a condamné, M. Legrain (par défaut) à cinq ans de prison et 10,000 fr. d'amende ; M. Brutus Bouchet, député, (par défaut), à huit mois et 10,000 fr. ; M. Marius Poulet, député, à trois mois et 5,000 fr. ; M. Flavien, à trois mois et 5,000 fr. ; M. Détroyat, à un mois et 2,000 fr. ; M. Japy, à six mois et 10,000 fr. ; M. Vissec de la Prade, à quinze jours et 2,000 fr. ; M. Daniault, à 1,000.

Les membres du conseil d'administration sont, en outre, condamnés envers les parties civiles à dommages-intérêts à fixer par état.

### FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

## LE MYSTÈRE DU BAS-MEUDON

XV

### LE MYSTÈRE DE JEANNE

Loïc avait quitté Jeanne la veille au soir en lui disant :

« A demain trois heures. »  
 Elle avait un grand ennemi, quand il n'était plus là, quand elle se retrouvait seule : l'ennui. Elle était bien trop artiste pour ne pas regretter non les triomphes de la scène, mais les joies profondes de l'étude. Elle avait fait à son amant le sacrifice de ce qui était le culte de toute sa vie ; non pas que le baron de Maudreuil eût exigé qu'elle renoncât au théâtre ; mais elle avait dû choisir entre l'art et lui, forcée qu'elle y était par le mystère qui remplissait sa vie. Quel était ce mystère ? Loïc savait qu'il existait ; mais, fidèle à la parole donnée, il n'avait jamais voulu interroger sa maîtresse à ce sujet. Il se disait qu'une nature aussi élevée, aussi noble que celle de Jeanne, ne pouvait que cacher un secret fatal peut-être, mais n'entachant pas son honneur.

Comme d'habitude, quand Loïc fut parti,

Jeanne fit fermer toutes les jalousies du chalet, puis elle resta une heure encore à son piano, passant en revue toutes les partitions qu'elle aimait : les *Huguenots*, *Robert-le-Diable*, *Faust*, ce qui avait été son triomphe avant que l'amour vint bouleverser sa vie. Ce ne fut que vers deux heures du matin qu'elle rentra dans sa chambre à coucher. Cette chambre, on le sait, était de plain-pied avec le jardin comme le salon. Il faisait une chaleur étouffante. Malgré la peur, qui s'était emparée d'elle, Jeanne ne put résister au désir d'ouvrir la fenêtre et de respirer pendant quelques instants l'air un peu plus frais de la nuit. Elle fit glisser la jalousie de sa monture de fer et s'accouda au rebord de la fenêtre :

— Ah ! c'est bon, murmura-t-elle.

Le ciel étincelait, bleu mat, avec son énorme chevelure d'étoiles. Avez-vous remarqué ce bruissement étrange des nuits d'été ? On dirait d'un sanglot éloigné, ce n'est pas le vent. La cime des arbres reste immobile, à peine si la fleur se courbe, et pourtant le bruissement arrive net et clair, profond et doux à l'oreille humaine. Je ne sais rien de plus éloquent que ce silence, Jeanne répéta :

— Comme c'est bon !

Pourquoi avait-elle eu si peur la nuit précédente ? Rien ne la menaçait. Où pouvait donc être le danger dans ce grand calme mystérieux, dans ce repos non troublé ? On eût dit que le chalet était à vingt lieues de Paris, une propriété perdue au milieu des bois et des montagnes. Elle apercevait des arbres tout autour d'elle, et rien qu'une mer de verdure... Tout à coup elle frissonna... un bruit léger, aigu, mais très net, ve-

nait de se faire entendre.

— Je rêve, pensa-t-elle.

Elle écouta encore : le même bruit se reproduisit ; cette fois elle eut peur, mais comme toutes les âmes vaillantes sur lesquelles la peur n'agit qu'à demi, laissant entières la réflexion et la prudence, Jeanne recula dans sa chambre et fermant la jalousie de la fenêtre renonça au doux plaisir de veiller pendant une belle nuit. A peine se sentit-elle à l'abri qu'elle ne put s'empêcher de rougir de ses frayeurs.

— Qu'ai-je à craindre ? se disait-elle. Il n'est plus à Paris, je n'ai plus rien à redouter de lui, car je ne suis plus en son pouvoir. Ah ! mon Loïc bien-aimé, si tu savais comme je t'ai trompé ! comment moi ta Jeanne que tu aimes tant et que tu crois si sincère et si vraie, j'ai été forcée de te mentir.

Elle se coucha et prit un livre. Il lui eût été impossible de dormir. Mais elle laissa le livre ouvert à la première page, et ne songea même pas à tourner la seconde. Quel roman eût-elle pu parcourir de plus saisissant que sa propre vie ? Elle le faisait passer et repasser sans relâche devant son souvenir, ce mystère de son existence qui l'avait tant torturée ! Quand elle parvint à s'endormir, l'aube commençait à poindre et un faible rayon de soleil perçait déjà à travers les rideaux de la chambre à coucher. Elle s'endormit enfin, mais son sommeil ne put être calme. Si Loïc l'avait vue dans son repos, il aurait été effrayé. Une pâleur mortelle couvrait son visage. C'était un rêve douloureux sans doute qui la brisait. Elle s'éveilla assez tard, vers dix heures. La chaleur était revenue. Elle se sentait plus

calme. Puis la journée commença à s'écouler. Comme font les enfants au collège qui effacent sur l'almanach les jours écoulés qui les séparent des vacances, Jeanne Simon effaçait de sa pensée les heures qui la séparaient encore du retour de son amant.

— Plus que trente minutes, dit-elle, quand la pendule du salon sonna deux heures et demie.

La demi-heure s'écoula, puis une autre après elle, puis une autre encore. Loïc ne paraissait pas. Elle n'était pas inquiète car elle se rendait bien compte que pendant une cérémonie de mariage il avait pu survenir mille circonstances empêchant Loïc d'être auprès d'elle aussitôt qu'elle le voudrait, aussitôt qu'il aurait voulu lui-même. Le dîner arriva. Elle se mit à table toute attristée, pensant combien elle eût été heureuse s'il avait été auprès d'elle ! La soirée vint ; Loïc ne paraissait pas. Cette fois une vague inquiétude la prit. Il lui semblait impossible que M. de Maudreuil ne lui eût pas écrit s'il ne devait pas arriver. Son inquiétude venait, non pas d'un péril redouté par elle pour son amant, mais de la tristesse qu'elle éprouvait de ne le pas voir. A neuf heures, elle alla s'asseoir sur un petit banc planté dans le jardin au milieu de feuillage. La soirée était chaude elle ne se donna pas la peine de jeter une mante sur son épaule. Elle commençait à rêver, quand elle entendit nettement le galop d'un cheval sur le sol durci de l'allée. Son cœur battit.

— C'est Loïc, pensa-t-elle.

Il lui semblait que ce galop se rapprochait toujours, et comme l'allée longeait d'abord le jardin,

**CHRONIQUE LOCALE**  
ET RÉGIONALE

M. Causse, chargé de cours de mathématiques élémentaires au Lycée d'Angers (seconde catégorie), est appelé, aux mêmes fonctions, au Lycée de Brest (première catégorie).

Ancien fonctionnaire du Lycée de Cahors, M. Causse reçoit un brillant avancement que justifient la science, la précision et la méthode de son enseignement. Les amis nombreux que cet excellent maître compte dans notre ville, ses anciens collègues ainsi que les élèves du Lycée apprendront avec plaisir cette heureuse nouvelle.

L. V.

Notre compatriote, M. Besse, chargé de cours de mathématiques élémentaires au lycée de Tournon, est chargé des mêmes fonctions au Lycée de la Roche-sur-Yon.

Lundi dernier, a commencé au grand séminaire de Cahors, la retraite ecclésiastique, prêchée par Mgr Lamothe, professeur de l'Université catholique de Toulouse.

SERVICE SANITAIRE

Le *Journal officiel* publie le rapport de M. Proust, inspecteur général du service sanitaire, sur la situation de l'épidémie cholérique en France. A la suite de l'observation des faits actuels, le rapport précise certains points qui peuvent en être déduits.

Ces points sont les suivants :

1° L'épidémie cholérique de France paraît en voie de déclin ;

2° Les mesures conseillées pour notre pays par le Comité d'hygiène et l'Académie de médecine sont les seules que nous tenions pour rationnelles et ont donné d'heureux résultats ;

3° L'administration et le corps médical ont agi partout avec rapidité de décision et d'exécution ;

4° La marche et la gravité de l'épidémie ont donné presque la mesure du plus ou moins de salubrité des localités envahies ;

5° La marche de l'épidémie actuelle, comparée en France et en Italie, montre de nouveau l'inutilité et le danger des cordons sanitaires, des quarantaines terrestres et la nécessité de l'application rigoureuse des mesures d'hygiène et de salubrité.

Le comité consultatif d'hygiène publique en France a, dans la séance du 15 de ce mois, approuvé les conclusions de ce rapport.

NOUVEAUX MANDATS-POSTE

On assure que, pour empêcher les fraudes qui se commettent fréquemment sur les mandats-poste, M. Cocheret va faire établir de nouvelles feuilles de mandats ; le papier sera à fili-

grane, d'une espèce spéciale, et ne pourra être imité par les faussaires.

LA LIGNE DE SARLAT A CAZOULÈS

On sait que le service de cet embranchement est ouvert depuis quelques temps déjà. Voici quel est l'ordre de la marche des trains :

Il y a trois départs de Sarlat pour Cazoulès : 8 h. 41 matin ; 12 h. 11 ; 8 h. 41 soir. — Trois départs aussi de Cazoulès pour Sarlat : 5 h. 15 matin ; 2 h. ; 5 h. 40 soir.

POSTES

Une fois de plus, nous voulons signaler un des abus les plus agaçants de la bureaucratie administrative.

Un de nos amis a un fils qui a passé ses examens de droit au commencement de juillet dernier. Pour informer le père du résultat de ces examens, la Faculté lui adresse une lettre non affranchie, l'obligeant ainsi à payer trente centimes de port, c'est-à-dire le double de ce qu'aurait coûté un timbre.

Est-ce parce que le procédé est absurde qu'on s'obstine à ne pas en changer ?

L'abus signalé n'est pas nouveau. Non seulement l'autorité académique en use pour les examens de droit, mais encore pour ceux des deux baccalauréats.

LE SANS-FAÇON BUREAUCRATIQUE

M. Louis Henrique raconte le fait suivant dans le *XIX<sup>e</sup> Siècle* :

On m'écrivit de Sars-Poteries (Nord), pour me signaler un fait qui, quoique in vraisemblable, est parfaitement vrai.

En mois d'avril, un habitant de Sars-Poteries, M. H..., adressait une lettre à son fils servant au 12<sup>e</sup> régiment d'artillerie détaché au Tonkin. A la fin de juillet, cette lettre revenait au point de départ avec cette mention : « Destinataire décédé. » On se figure aisément de quel coup terrible fut frappé le malheureux père à la réception de cette lugubre nouvelle.

Il voulut douter cependant. Peut-être y avait-il erreur ; peut-être y avait-il confusion de noms. Vers le milieu d'août, il n'avait encore reçu aucune notification officielle de la mort de son fils. Il se reprit à espérer.

Un ami de la famille faisait entre temps les démarches au ministère de la marine pour obtenir des indications précises. On lui répondit fort courtoisement que l'administration de la marine n'avait pas à tenir note des mutations survenues parmi les soldats détachés du ministère (un décès est une mutation ou un changement de position en style administratif) ; qu'en conséquence, il fallait aller rue Saint-Dominique pour avoir le renseignement demandé.

Après avoir perdu une demi-journée à errer de bureaux en bureaux à la recherche d'un employé complaisant, l'ami en question finit par recueillir cette réponse textuelle : « Cela ne nous regarde pas ; adressez-vous à la marine. »

faire une bêtise en vous cognant.

— Que me voulez-vous encore ? demanda-t-elle en reculant devant ce misérable ; que venez-vous me demander, après ce qui s'est passé entre nous ?

— Ce que je viens vous demander !...

Elle frissonna en écoutant le rire épais dont cet homme accompagna sa réponse.

— Eh ! eh ! je veux mieux que ma réputation, vous le savez bien, et du reste, continua-t-il, mettons les choses au pis. Je ne vous veux pas de mal, vous vous doutez bien de ce que je désire, pas vrai ?

Il se mit à rire. Puis, reprenant :

— Ce que je viens vous demander ? Vous avez le talent de dire des choses d'une naïveté... Mais nous sommes très-mal ici... Si nous passions un peu dans vos appartements ?

Jeanne avait relevé le front ; elle était très-pâle ; mais un feu sombre luisait dans son regard. On sentait une femme courbée jusqu'alors, qui se révolte enfin.

— Soit... Venez, dit-elle.

L'homme la suivit tranquillement, jetant autour de lui des regards curieux.

— Peste ! je vous fais mon compliment, grommela-t-il, on n'a jamais vu d'ameublement aussi beau que ça ! Savez-vous que vous avez fait un rude chemin, ma petite, depuis le jour.

Ils étaient dans le salon. L'homme s'arrêta court devant l'impression de mépris qui se lisait dans le regard de Jeanne.

— Tiens ! se dit-il il paraît que nous avons changé de système maintenant et que nous allons nous fâcher contre notre ami Léonidas Ca-

Ce sans-çon dé passe les bornes. Les bureaux se jouent avec une légèreté impardonnable des douleurs les plus respectables. Une pareille incurie dans les circonstances actuelles n'a pas de nom.

Il y a dans le fait que je viens de raconter une double faute. Le vagemestre du Tonkin a contrevenu aux ordres donnés en renvoyant la lettre en question avec la mention que l'on sait.

Quant au ministère — de la guerre ou de la marine, — il n'a pas fait ce qu'il devait en ne notifiant pas le décès, si décès il y a, et en refusant de faire les recherches qu'on lui demandait pour déferer aux désirs d'une famille désolée.

Je signale cet abus inqualifiable à la sévérité du ministre compétent.

UN INCIDENT DES GRANDES MANŒUVRES

La *Dépêche* raconte une histoire qui n'est peut-être pas très véridique, mais qui est bien drôle. C'est à ce titre que nous la produisons :

Le jour où tout le corps d'armée marchait en colonne sur la route de Lectoure à Condom, un soldat du régiment qui tenait la tête de la colonne, ayant été subitement pris de coliques, va trouver le médecin-major, qui, après avoir constaté qu'il s'agissait d'une simple indisposition, lui fit absorber dix gouttes de laudanum et lui dit de se reposer pendant quelques instants au bord de la route, en attendant qu'il puisse rejoindre ses camarades.

Le médecin du régiment qui suivait, voyant un homme étendu dans le fossé, s'enquiert de son état, et, comme son collègue, prescrit 10 gouttes de laudanum, immédiatement et consciencieusement absorbées par le malade.

Passé un troisième régiment. La même scène se renouvelle, et le malheureux soldat, qui éprouvait un bien être de plus en plus grand, allait absorber dix autres gouttes de laudanum prescrites par le médecin du troisième régiment, lorsque heureusement ce dernier eut la pensée de demander au soldat s'il n'avait déjà pris aucun remède. Quand il connut ce qui s'était passé, il ne put s'empêcher de frémir et se hâta de faire monter notre homme dans une voiture d'ambulance, afin d'empêcher le renouvellement indéfini d'une médication qui aurait fatalement entraîné la mort de celui qui en était l'objet.

On sait, en effet, qu'il est très dangereux de prendre plus de trente-cinq gouttes de laudanum ; or, il restait encore à passer cinq régiments d'infanterie, trois régiments de cavalerie et toute l'artillerie.

Le pauvre soldat risquait d'absorber finalement cent vingt gouttes de laudanum.

LE CRIME D'ARCAÇON

Le bassin d'Arcachon a été, dans l'après-midi de mardi, le théâtre d'un drame sanglant, que raconte ainsi la *Gironde* :

M<sup>me</sup> Gardère, âgée de trente-huit ans, pro-

zavon.

C'était bien Léonidas Cazavon, en effet, celui qui avait entraîné feu M. de Maudreuil, la nuit du crime, celui que nous avons entendu une première fois, déjà, parlant en maître à la cantatrice.

— Je vous répète ce que je vous ai déjà dit de clara nettement Jeanne. Que me voulez-vous ?

— De l'argent.

— Je vous en donnerai...

— Parbleu ! je savais bien que nous finirions par nous entendre tous les deux.

— Seulement, j'y mets une condition.

— Ah !

Léonidas Cazavon prit sa pose favorite, c'est-à-dire qu'il s'étendit de tout son long sur un fauteuil et alluma sa pipe :

— Causez, dit-il.

Jeanne avait les bras croisés ; elle marchait dans le salon avec agitation comme si elle eût voulu briser les mailles du filet dans lequel elle se sentait enveloppée. Après avoir fait quelques pas ainsi, en proie à cette agitation qui avait l'air de réjouir si fort Léonidas Cazavon, elle s'arrêta devant lui, et, le regardant bien en face :

— Ecoutez, dit-elle, j'ai été esclave jusqu'à présent. A partir d'aujourd'hui il n'en sera plus de même.

— Vraiment ?

— Ne m'interrompez pas ! c'est dans votre intérêt que je parle, et il est également de votre intérêt de m'écouter. Je vous ai supplié autrefois de ne pas me perdre ; j'ai pleuré, j'ai souffert à cause de vous ; peu s'en est fallu que toute ma vie ne fût brisée, toujours à cause de vous. Maintenant j'ai honte d'avoir été si lâche. Ah ! vous

priétaire de parcs à huitres, sur le littoral du bassin d'Arcachon, avait pris depuis peu son service, en qualité de domestique, le nommé Jean Dubet, dit Landin, garçon de dix-sept ans à peine, originaire du pays.

Elle l'avait accueilli par commisération, car il sortait du fort du Hâ de Bordeaux, où il venait de subir une peine de deux mois de prison pour un attentat à la pudeur.

Mardi dernier, M<sup>me</sup> Gardère avait pris son embarcation et, en compagnie de son domestique, elle s'était rendue à son parc pour y charger des huitres.

La mer était calme, le soleil radieux ; pas une voile, pas une barque à l'horizon. Le jeune Dubet, qui manœuvrait un aviron, l'abandonna tout à coup et s'élança sur sa patronne.

En moins d'une minute, il l'eut renversée sur le chargement d'huitres, cherchant à la maintenir et à se livrer sur elle à d'odieuses attentats. Mais elle se releva, repoussa vivement et vigoureusement son agresseur :

« Malheureux, lui dit-elle, la leçon qu'on t'a donnée et la punition que tu viens de subir ne te suffisent donc pas ! » Dubet ne répondit pas et il se mit à ramer.

Mais le jeune forcené les yeux en feu, fon de colère de n'avoir pu mettre à exécution son dessein criminel, fit faire un demi-tour à l'embarcation, en disant qu'il voulait aller débarquer dans les dunes.

M<sup>me</sup> Gardère sauta aussitôt à la barre du gouvernail et vira le cap du bateau sur Arès.

« Jetez-vous à la mer, s'écria alors d'un ton furieux le domestique, sinon je vais vous y précipiter ! »

Et la malheureuse femme, atterrée par cette menace, se précipita dans le bassin en ayant soin de se cramponner au bateau. Saisissant alors son aviron, Dubet en porta plusieurs coups sur la tête de sa maîtresse afin de l'étourdir d'abord, puis sur les mains pour lui faire lâcher prise, ce qui réussit une première fois.

Douée d'une constitution robuste, M<sup>me</sup> Gardère put néanmoins lutter contre Dubet ; elle cria plusieurs fois : « Au secours ! » Mais ses cris désespérés ne pouvaient être entendus du rivage.

Dubet, voulant en finir, s'empara bientôt du gouvernail et en asséna quelques coups si violents sur les mains et sur la tête de la femme Gardère, que cette dernière finit par lâcher prise une deuxième fois.

Alors, à force de rames, le criminel se dirigea vers Arès.

Quant à M<sup>me</sup> Gardère, elle finit par approcher du port, et réunissant ses dernières forces, elle appela. Ses cris furent heureusement entendus, et des marins arrivèrent à force de rames, purent la placer dans un bateau et la ramener à terre dans un état d'extrême faiblesse.

M<sup>me</sup> Gardère s'est de suite alitée, et l'on pense qu'elle ne pourra, avant un mois, se livrer

ne me reconnaissez pas ? Oui, sachez-le bien, je ne suis plus la femme tremblante et faible d'autrefois. Il fut un temps où je vous ai aimé et où je vous obéissais par tendresse ; ce temps est passé, vous l'avez tué ! Il est aussi passé le temps où je vous cédaï par crainte ; ni crainte, ni affection, il n'y a plus rien en moi pour vous... Je ne sais pas même si par instants je ne vous hais point !

Léonidas Cazavon s'était contenté de fumer sa pipe très tranquillement, tirant seulement des bouffées un peu plus épaisses lorsque Jeanne lui disait une vérité un peu dure à entendre.

— Avez-vous fini ? répliqua-t-il.

— Pas encore !

— Très-bien. Racontez votre petite histoire puisque ça vous amuse, seulement vous aurez la bonté de me prévenir quand vous aurez terminé.

— Vous voulez de l'argent, reprit Jeanne d'un ton toujours aussi ferme, mais en baissant un peu la voix, comme si elle eût craint d'être entendue. Vous en aurez. Seulement, je vous le répète, je mets à cela une condition.

— Ah ! ah !

— Vous quitterez Paris.

— Bah !

— Vous quitterez même la France et vous n'y reviendrez jamais. Vous aviez donné à Marius Roussin et à moi votre parole de ne pas reparaitre. Vous avez manqué à cette parole.

ALBERT DELPIT

(A suivre).

pour s'en éloigner ensuite et s'en rapprocher de nouveau, et elle dit une seconde fois :

— C'est Loïc !

Elle prêtait l'oreille avidement, lorsqu'un cri douloureux fendit l'air.

Jeanne se dressa d'un bond :

— Qui a crié ? murmura-t-elle.

Le silence était revenu. Elle répéta :

— Qui a crié ?

Aucun bruit ne parvenait plus jusqu'à elle. Le galop de cheval s'était éteint, dans l'éloignement sans doute. Oh ! ce n'était plus la peur nerveuse des soirées précédentes qui s'emparait d'elle en ce moment.

Non, c'était une angoisse profonde, sourde, dont elle ne se rendait même pas compte, comme un pressentiment de malheur. Soudain, elle entendit grincer la porte de fer ouvragé qui fermait le jardin, et une ombre d'homme passa rapidement devant elle. Jeanne n'eut pas la force de retentir un cri :

— Hein ? dit l'homme en s'arrêtant court.

Il portait le costume des jardiniers du bois de Boulogne, c'était bien le même individu que nous avons vu, suivant de loin Loïc et Jeanne, et tenter de mordre avec une lime l'armature de fer des jalousies du chalet. Il fit un bond vers la jeune femme qu'il ne pouvait reconnaître dans l'ombre du feuillage, et à demi-cachée qu'elle était sous sa mante épaisse.

— Ah ! la gouesse, elle m'a vu ! gronda-t-il d'une voix féroce.

Il avait levé sur Jeanne son poing redoutable, quand il distingua son visage :

— Tiens ! c'est vous, dit-il. Fichtre ! j'allais

à aucun travail. Ce n'est qu'à sa rare énergie que cette femme courageuse doit la vie, car son agresseur de son propre aveu, a fait tout son possible pour la noyer.

Dubet a été conduit au fort du Hâ, à Bordeaux, où il est arrivé jeudi, vers midi.

On écrit de Périgueux, 15 septembre :

Hier, vers quatre heures et demie du soir, un violent orage a éclaté sur le bourg de Négrondes et a été cause de la mort d'un homme. Une pluie mêlée de grêle tombait à torrents et a produit des dégâts assez considérables. Le nommé Jean Doumen, âgé de vingt-et-un ans, propriétaire, voulut monter au grenier de sa maison pour examiner une gouttière qui s'était produite. A peine était-il au bout de l'escalier, qu'un coup de tonnerre se faisait entendre, et la foudre le renversait inanimé.

Ce malheureux événement a produit une vive émotion dans la commune de Négrondes, où Doumen était très estimé.

On écrit d'Argelès, 16 septembre :

Grand émoi hier à Canterets. Les torrents qui forment le Gave de Canterets, grossis par des pluies torrentielles pendant la nuit précédente, sont descendus de la montagne roulant dans leurs eaux, avec un bruit pareil à des décharges d'artillerie, de gros quartiers de rochers. Quatre habitations de la rue de la Raière, assises sur les bords du gave, ont eu à souffrir de cet état de choses. La masse d'eau et les rochers qu'elle entraînait ont miné les fondations, et les murs donnant sur la rivière se sont écroulés, laissant à découvert les appartements. L'une d'elles, la maison Bardou, est entièrement détruite.

Il n'y a aucun accident de personnes à regretter.

## Revue Agricole

ENQUÊTE AGRICOLE DANS L'ARRONDISSEMENT DE REIMS.

La commission chargée par le comice agricole de Reims de procéder à une enquête sur la situation de l'agriculture dans l'arrondissement, a confié à M. V. Duchateau, président honoraire du comice, le soin de rendre compte de ses travaux.

D'après ce rapport, la commission reconnaît pour cause de la crise : d'une part, la rareté de la main-d'œuvre et l'excès des impôts, qui élèvent les prix de revient; d'autre part, l'envahissement progressif et continu des marchés français par les produits agricoles étrangers et la baisse exagérée de tous les cours.

Pour remédier à cette situation, elle propose les mesures suivantes :

1° Une modération de l'impôt foncier et de ses nombreux centimes additionnels de toutes dénominations;

2° Une réduction considérable des droits de mutation perçus sur les ventes d'immeubles;

3° Une perception plus équitable des mêmes droits de mutation, surtout en matière successorale;

4° La suppression de tous droits de mutation sur les échanges d'immeubles;

5° La réduction, ou tout au moins le paiement par annuités des droits d'enregistrement sur les baux à ferme;

6° La réduction des droits sur les ventes mobilières et les ventes de récoltes;

7° Enfin, la simplification des procédures d'ordre et de saisie immobilières, dont les frais, dans beaucoup de circonstances, absorbent en grande partie la valeur des immeubles qui en sont l'objet.

Toutes ces réformes ont déjà été demandées instamment par le comice dans l'enquête de 1866. Elles entraîneraient pour le Trésor des sacrifices apparents, mais les vides qui en résulteraient pourraient facilement être comblés par la création d'un impôt proportionnel sur toutes les valeurs mobilières et par l'établissement de droits sérieux à l'importation des produits agricoles, droits qui seraient tout à la fois une source de revenus pour l'Etat et une protection pour l'agriculture.

En ce qui concerne l'échelle des droits à percevoir sur les produits agricoles étrangers, le comice de Reims s'est rallié au tarif proposé par les comices agricoles de l'Aisne, soit 5 fr. par quintal de froment, 3 fr. par quintal de seigle

et d'avoine; 60 fr. par tête sur les bœufs, 40 fr. sur les vaches, 16 fr. sur les porcs, 7 fr. sur les moutons, 20 fr. par 100 kil., de viande fraîche et 15 fr. par 100 kil., de viande salée.

Ce tarif a été également adopté par la société d'agriculture de l'Allier, à l'unanimité des membres présents à sa séance du 18 juillet dernier.

Conservé de tomates fraîches. Choisissez des fruits bien mûrs et bien sains; essuyez-les parfaitement avec un linge et placez-les dans un bocal. Puis vous versez par-dessus de l'eau additionnée de 1 dixième de vinaigre et de 100 grammes de sel par litre. Enfin, les fruits étant noyés dans cette eau salée et vinaigrée, gardez-les du contact de l'air en versant par-dessus une couche d'huile d'olive de un centimètre d'épaisseur.

Couvrez d'un papier et ficellez. La conservation des tomates fraîches par ce moyen, qui a été indiqué par M. Audry, est presque indéfinie.

### Bulletin commercial

Céréales. — Prix par 100 kilog. — Blé, 22 fr. 20. — Seigle, 18 fr. 00. — Orge, 18 fr. 25. — Avoine, 18 fr. 00.

Vins. — Affaires calmes avec légère tendance à la hausse.

Bestiaux. — Prix du kilog. de viande sur pied au marché de la Villette :

Bœufs, 1 fr. 30 à 1 fr. 70, selon la qualité.  
Vaches, 1 fr. 26 à 1 fr. 62, id.  
Taureaux, 1 fr. 26 à 1 fr. 48, id.  
Veaux, 1 fr. 42 à 1 fr. 72, id.  
Moutons, 1 fr. 52 à 1 fr. 94, id.  
Porcs gras, 1 fr. 22 à 1 fr. 34, id.

### LE SALAGE DES VINS

Un procès assez curieux, qui a trait à la pratique qu'ont certains vigneronns de saler leurs vins, vient de se dérouler devant le tribunal de commerce de Narbonne. Voici les faits :

Un sieur P... avait vendu à un acquéreur 300 hectolitres de vins de sa récolte non plâtrée. A la réception de la marchandise, l'acheteur s'est aperçu que le vin n'était pas plâtré, mais qu'il avait été salé; aussi, considérant que le produit n'était plus naturel, le preneur s'est-il empressé de demander la résiliation du marché.

Deux questions se posaient à l'esprit des juges : y avait-il falsification et la vente devait-elle être résiliée ?

Trois chimistes délégués pour examiner la question de falsification se sont prononcés de la même façon contre toute idée de fraude; mais l'un d'eux, M. Jeanjean, professeur de chimie à la Faculté de Montpellier, a déclaré dans son rapport au tribunal que sans être nuisible à la santé, un vin qui contient plus de 0 gr. 3 de chlorure de sodium ne peut être considérée comme naturelle.

Au point de l'affaire commerciale traitée l'acheteur ayant eu la prétention de se faire livrer un vin pur, il n'y avait plus en l'espèce qu'à résilier le contrat. Le tribunal a donc annulé la vente et condamné le vendeur à trois cents francs de dommages-intérêts plus les dépens.

Les viticulteurs qui salent leur vin prétendent que le sel est un antiseptique, qu'il clarifie, qu'il conserve et qu'il améliore. Le *Moniteur viticole* déclare être très éloigné de cet avis. Pour qu'il puisse produire l'effet désiré sur la masse de la vendange, il faut, dit-il, que le sel soit employé en grande quantité; dans ces conditions, il n'y a certainement pas bonification, au contraire, le vin ainsi salé est désagréable au palais, et la couleur qui, au début peut être arrivée, ne tarde pas à s'éteindre peu à peu.

### BOURSE. — Cours au 23 sept.

3 0/0	78 47 1/2
3 0/0 amortissable (ancien)	80 40
3 0/0 id. 1884	80 00
4 1/2 0/0 ancien	107 40
4 1/2 0/0 1883	108 80

### Dernier cours du 22 sept.

Actions Orléans	1,335 50
Actions Lyon	1,225 00
Obligations Orléans 3 0/0	371 25
Obligations Lombardes (jouissance janvier 1884)	302 50
Obligations Lombardes (jouissance...)	306 75
Obligations Saragosse (jouissance janvier 1884)	332 00

### REVUE FINANCIÈRE

Depuis notre dernière causerie, les dispositions du marché ne se sont pas sensiblement modifiées. Les affaires, il est vrai, n'ont rien gagné en ac-

tivité; mais les cours de nos fonds publics et de quelques valeurs favorites de la spéculation ont continué à faire preuve d'excellentes tendances. Tous ces titres se retrouvent à des prix supérieurs à ceux pratiqués il y a huit jours.

Nous croyons devoir nous borner à cette simple constatation et consacrer notre revue à l'examen de l'affaire qui intéresse principalement le marché en ce moment, et qui va voir prochainement le jour.

La Compagnie du Canal de Panama annonce, pour le 25 de ce mois, une émission d'obligations. Il s'agit, cette fois, de 387,387 obligations de 500 fr., rapportant 20 fr. et remboursables au pair en 75 ans. Le prix d'émission est fixé à 333 fr.

Cette nouvelle opération portera à trois le nombre d'émissions faites par la Compagnie. Elle a déjà offert au public des obligations 5 0/0 de 500 fr. au cours de 437,50, puis des obligations 3 0/0 de 500 fr. au prix de 285 fr. En consultant la cote officielle, on voit que les obligations 5 0/0, émises comme nous venons de le dire à 437,50, ne valent plus que 417 fr. et on peut acheter très facilement à 248,25, l'obligation 3 0/0 émise à 285 fr.

Les obligations 3 0/0 représentaient au prix d'émission du 5 0/0 à 95 fr.; les obligations 5 0/0 du 5 0/0 à 87,40; et les obligations 4 0/0 du 5 0/0 à 82,25. Il résulte de ces chiffres, que ceux qui n'ont pas pris part aux premières émissions n'ont rien perdu pour avoir attendu et, comme l'opération actuelle ne saurait être la dernière, on peut admettre que lors des quatrième et cinquième émissions on offrira aux souscripteurs de plus grands avantages encore.

Evidemment, l'ouverture d'une voie maritime entre les deux Océans serait une grande œuvre et ferait faire un nouveau pas à la civilisation. Mais, en dépit des affirmations de la Compagnie, et en écartant même l'hypothèse que les Américains pourraient venir, un jour ou l'autre, mettre les bâtons dans les roues, nous craignons bien que le canal ne puisse être terminé dans les conditions de temps et d'argent qui ont été et qui sont encore promises.

On nous assure, en effet, que le canal sera ouvert en 1888 et, cependant, aujourd'hui, après deux années de travaux, 8 millions de mètres cubes ont seulement été extraits sur les 120 millions à extraire pour l'achèvement complet de l'œuvre. On nous dit aussi que les dépenses d'établissement ne dépasseront pas les premières prévisions et, cependant, on a déjà épuisé 150 millions du capital-actions et le produit de deux émissions successives d'obligations représentant, pour la somme appliquée au canal (déduction faite de celle appliquée au chemin de fer de Panama), 300 millions effectifs. On est, ainsi, sur le point d'avoir dépensé en travaux de percement 450 millions effectifs et l'on a accompli, à peine, la quinzième partie de la tâche. Peut-on vraisemblablement espérer que la Compagnie dépensera moins pour les quatorze derniers quinzièmes du travail qu'elle n'a dépensé pour le premier quinzième ?

Au surplus, dans les entreprises comme celle du canal de Panama, où le capital court un sérieux danger, on peut, à la rigueur, prendre position comme actionnaire; mais nous estimons que l'on fait un faux calcul en prenant position comme obligataire. Si l'affaire sombre, actionnaires et obligataires s'écroulent avec elle; si elle triomphe de tous les obstacles, l'actionnaire seul reçoit sa récompense, une récompense proportionnée aux risques qu'il a courus. L'obligataire obtient, pour toute indemnité, la seule consolation de ne pas avoir perdu son argent.

Pour toutes les raisons qui précèdent, nous ne saurions engager les capitalistes à s'intéresser dans la prochaine émission de la Compagnie de Panama.

### Avis.

Les souscriptions aux obligations 500 francs 4 0/0 de la Compagnie universelle du Canal Interoocéanique de Panama sont reçues à partir de ce jour, chez MM. JEAN CANGARDEL et FILS, correspondants directs à Cahors, de la Compagnie.

### ÉMISSION DE PANAMA

La *Revue-Gazette* maritime et commerciale, 5, rue Coq-Héron, à Paris, reçoit sans frais, mais par correspondance seulement (pli chargé), les souscriptions aux obligations de Panama.

### Avantages :

Revenu annuel..... 6 12 % l'an.  
Prime de remboursement..... 177 francs.

Plus-value probable : Pour apprécier la plus-value probable des obligations de Panama dans un avenir prochain, il suffit de voir le bénéfice réalisé par ceux, qui, jadis, ont souscrit des obligations de Suez.

### Bénéfices réalisés :

Type.	Taux d'émission.	Cours actuel.	Bénéfices réalisés.
Obligation 1867....	300	580	280
Obligation 1880....	330	365	35
Bons trentenaires..	100	140	40
Délégations.....	270	1,140	870

Le cours d'émission des obligations Panama actuelles ressort à 323 francs. Le premier versement est de 20 francs.

Il suffit donc d'envoyer à la *Revue-Gazette* autant de fois 20 francs que l'on désire souscrire d'obligations.

**Droit au but!** — Billy (Allier), le 2 juillet 1884. — Monsieur Fanyau, j'étais atteint d'une gastralgie chronique depuis huit ans. J'ai consulté plusieurs médecins sans pouvoir obtenir de soulagement et ne savais plus à quel saint me vouer, je pouvais à peine mettre un pied devant l'autre, quand un voisin, qui avait lu attentivement votre intéressante brochure, vint me parler de la découverte de la Tisane Américaine des Shakers et nous nous sommes procuré un flacon de chez un phar-

macien. Cela se passait le 15 juin. Depuis une quinzaine de jours que je suis en traitement, mon appétit est revenu et je puis manger, avant je pouvais à peine digérer un œuf tous les trois jours. Maintenant je digère bien facilement, chose à laquelle je croyais devoir renoncer pour le restant de ma vie. De plus, je sommeille maintenant tranquillement, ce qui m'était inconnu depuis trois ans. Enfin, Monsieur Fanyau, je me croyais condamné à souffrir pendant toute ma vie et je ne demandais qu'à mourir, mais, grâce à votre Tisane américaine des Shakers, je suis maintenant rétabli et je n'ai plus ces idées noires. Laurent, aubergiste à Billy. Prix 4 fr. 50 la bouteille, la brochure explicative se donne gratuitement dans toutes les bonnes pharmacies ou au dépôt, pharmacie Bourguignon, à Cahors. Dépôt principal, pharmacie Fanyau Lille.

Leur nombre est légion, puisque la vente atteint le chiffre d'un million et demi par an. — « Vos Pilules Suisses font merveille, je suis du nombre de ceux qui sont témoins de leurs effets, et je puis affirmer en toute sincérité que les éloges qui vous sont adressés de toute part sont bien mérités. Puisse ma lettre décider les personnes incertaines et leur procurer la satisfaction de pouvoir se dire comme moi : « je suis guéri. » Veuillez m'envoyer quatre nouvelles boîtes à 1 fr. 50 contre le bon de poste ci-joint.

« Eugène LACROIX, Aramon (Gard). »  
A. Hertzog, Ph<sup>n</sup>, 28, rue de Grammont, Paris.

Compagnie universelle  
DU  
CANAL INTEROCCÉANIQUE  
DE  
**PANAMA**  
Président-Directeur : M. FERDINAND DE LESSEPS  
SOUSCRIPTION PUBLIQUE  
A  
**387,387 Obligations**

DE 500 FRANCS CHACUNE  
RAPPORTANT 20 FRANCS PAR AN  
Payables semestriellement les 1<sup>er</sup> Avril et 1<sup>er</sup> Octobre  
Remboursables à 500 francs en soixante-quinze ans  
Cette émission est faite en vertu du vote de l'Assemblée générale des Actionnaires qui a eu lieu le 29 Juin 1882

Prix d'Émission : 333 Fr.  
JOUISSANCE DU 1<sup>er</sup> OCTOBRE 1884  
PAYABLES COMME SUIV :

20 fr. en souscrivant.....	20 fr.
30 » à la répartition (contre remise d'un d'un titre provisoire.....)	30 »
50 » du 15 au 20 novembre 1884.....	50 »
50 » du 1 <sup>er</sup> au 5 janvier 1885.....	50 »
100 » du 1 <sup>er</sup> au 5 avril 1885, sous déduction du coupon de 10 francs, échéant à cette date, soit.....	90 »
83 » du 1 <sup>er</sup> au 5 juillet 1885.....	83 »
<b>333 fr.</b>	<b>Net à payer 323 fr.</b>

Les souscripteurs auront à toute époque, à partir de la répartition, la faculté d'anticiper la totalité des versements, sous bonification d'intérêt au taux de 5 0/0 l'an. Ceux qui useront de cette faculté au moment de la répartition bénéficieront d'un escompte de 6 fr. 35 par titre. En tenant compte de cette bonification, l'obligation entièrement libérée, jouissance du 1<sup>er</sup> octobre 1884, ressortira à 326 fr. 65, ce qui représente un revenu de 6 fr. 12 0/0, sans compter la prime de remboursement. Les titres définitifs seront délivrés au moment même de la délibération.

La SOUSCRIPTION sera OUVERTE le 25 Septembre 1884 ET CLOSE LE MÊME JOUR

A PARIS :  
A la Compagnie Universelle du Canal Interoocéanique, 46, rue Caumartin.  
A la Compagnie Universelle du Canal de Suez, 9, rue Charras.  
Au Comptoir d'Escompte de Paris, 14, rue Bergère.  
A la Société Générale de Crédit Industriel et Commercial, 72, rue de la Victoire.  
A la Société de Dépôts et de Comptes courants, 2, place de l'Opéra.  
A la Société Générale pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France, 54, rue de Provence.  
A la Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, rue d'Antin.  
Au Crédit Lyonnais, 19, boulevard des Italiens.  
A la Banque d'Escompte de Paris, place Ventadour.  
A la Banque Franco-Egyptienne, 32, boulevard Haussmann,  
Et dans leurs bureaux de quartiers, à leurs agences en province et à l'étranger, et chez leurs correspondants en France et à l'étranger.

A NEW-YORK :  
Au Siège du Comité Américain de la Compagnie du Canal Interoocéanique de Panama.  
ON PEUT SOUSCRIRE DÈS À PRÉSENT PAR CORRESPONDANCE

N. B. — Un droit de préférence est accordé, sur la production de leurs titres, aux titulaires de 600,000 actions de la Compagnie du Canal Interoocéanique, à raison de une Obligation pour deux Actions. Les Actions devront être présentées à l'un des guichets désignés ci-dessus, où elles seront frappées d'une estampille constatant qu'elles ont usé de leur droit de souscription.

Les titres qui ne sont pas réservés par préférence aux Actionnaires de la Compagnie et le solde des Obligations sur lesquelles ce droit de préférences n'aurait pas été exercé, seront répartis entre tous les souscripteurs indistinctement, au prorata du nombre des titres souscrits par eux, sans toutefois que la Compagnie soit tenue d'attribuer des fractions d'Obligation.

Éviter les contrefaçons

**CHOCOLAT  
MENIER**

Exiger le véritable nom

GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTÉS A PRIX FIXE

Le système de vendre tout à bon marché et entièrement de confiance est absolu dans la maison.

Maison de Confiance

Tout article qui a cessé de plaire est échangé ou remboursé, au gré de l'acheteur.

PONTIÉ

Jacques FONTÈS Successeur

Boulevard Gambetta et rue Fénelon. — CAHORS

Nouveautés pour Robes, Confections pour Dames et Enfants, Soieries en tous genres, Velours, Fourrures, Manchons, Spécialité d'articles pour deuil, Tissus et Châles, Nouveautés pour Hommes, Draperies en tous genres, Gilets fantaisie, Cravates, Flanelles de santé, Toiles en tous genres, Linges de table, Etoffes pour ameublements, Tapis d'appartements et pour Eglises, Couvertures, Mouselines, Rideaux, Spécialité pour Corbeilles de Mariages, Châles, Cachemire des Indes et de France, etc. — Envoi d'échantillons sur demande. — Expédition franco de port pour tout achat au-dessus de 20 francs.

Nota. — L'honorable Maison PONTIÉ est connue très avantageusement dans tout le département pour traiter les affaires de confiance.

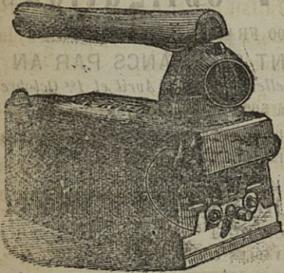
Jacques FONTÈS, son successeur, ayant des rapports directs avec les premières fabriques de France et de l'Etranger, continuera à Cahors, à offrir au moins les mêmes avantages que les grandes maisons de Paris.

VINS A DOMICILE

J. FOURNIÉ, fils, rue du Lycée, 44.

A partir du 1<sup>er</sup> février, il se charge de porter, sur commande, le vin à domicile, depuis 12 bouteilles, vins absolument du pays.

(ESSAYEZ-EN UN PANIER)



NOUVEAU FER

A REPASSER SE CHAUFFANT SEUL INDISPENSABLE

A tous les Ménages, aux Repasseuses, Couturières, Lingères, Confectionneurs, Tailleurs, Apieceurs, etc.

POSSÉDANT LES AVANTAGES SUIVANTS :

Économie, Propreté, Salubrité.

Se vend chez JEAN LARRIVE, Fils aîné

16, RUE DE LA LIBERTÉ, CAHORS.

Nouvelles machines à coudre supérieures à toutes les autres, garanties dix ans sur facture, à main et à pédale, depuis 50 fr. Navettes sans enfilage, brevetées. Fils, Soies, Aiguilles, Huile de première qualité. Pièces de rechange et Réparations,

Bretelles américaines hygiéniques. — Timbres caoutchouc. — Brillant oriental pour parquets. — Teinture des familles. — Nouveau cirage Persan, sans brosses, imperméable à l'eau.

EXPOSITION



CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand tailleur à CAHORS, rue de la Liberté.

PARFUMERIE GELLÉ FRÈRES

6, Avenue de l'Opéra, PARIS

Urgent

PÂTE DENTIFRICE GLYCÉRINE

PROCÉDÉ D'EUG. DEVERS, CHIMISTE LAURÉAT DE PHARMACIE

Le seul Dentifrice joignant une qualité exceptionnelle

A UN BON MARCHÉ SANS PRÉCÉDENT

S'EN SERVIR UNE FOIS C'EST L'ADOPTER

EN VENTE DANS TOUTES LES LIBRAIRIES

L'HISTOIRE DES ÉVÊQUES DE CAHORS

Traduite par de G. de La Croix, par L. Ayma, Inspecteur honoraire d'Académie, Officier de l'université, commandeur de St-Grégoire-le-Grand.

Prix des deux volumes brochés : Edition de luxe 20 fr. ; édition ordinaire 12 fr.

Les souscripteurs sont priés de vouloir bien réclamer à l'imprimerie Plantade les fascicules qui leur manquent, et en envoyer le montant.

Maison de Confiance et de bon Marché  
Épicerie Parisienne

Place du Marché, 6, CAHORS

Ouverture 1<sup>er</sup> Octobre

LIVRAISONS FRANCO A DOMICILE

EXPÉDITIONS POUR LE DEHORS FRANCO D'EMBALLAGE

GRANDS ASSORTIMENTS

de Parfumerie, Pâtisserie, Confiserie, Truffes et pâtés de foie gras, Conserves françaises et américaines. Vins fins français et étrangers, Liqueurs et Cognacs des premières marques

GRAND CHOIX DE CARTONNAGE POUR BAPTÊME et MARIAGE

Tous ses Articles sont vendus défiant toute concurrence comme prix et fraîcheur

Extrait du Catalogue. Aperçu de quelques prix :

Sucre en pain ou cassé à la main....	1 <sup>er</sup> 15 le k°	Chocolat Menier.....	1 <sup>er</sup> 70 le 1/2 k°
Sucre mécanique.....	1 25 —	— Cie coloniale.....	2 35 —
Savon Marseille, blanc, 1 <sup>re</sup> marque... 0 75 —		Thé — la boîte....	2 75 —
— — bleu, — ... 0 65 —		Chartreusejaune, véritable, le litre.	6 75
Tapoca Michaud-Larivière, le paq. 0 50, 0 60, 0 80		Anisette Marie-Brizard —	4 50
Chocolat Michaud-Larivière, depuis 1 40 le 1/2 k°		Elixir Combier —	4 25

Cafés grillés depuis 2 fr. le 1/2 k. Remise 3% par 2 k° 500 grammes. — Le brûlage a lieu tous les deux jours.

L'on trouvera également dans ses caves des Vins de CHAMPAGNE de marques, telles que : Moët et Chandon, V<sup>o</sup> Clicquot Ponsardin, Louis Rœderer, Théophile Rœderer, etc., etc., à des prix modérés.

Les Magasins de l'Épicerie Parisienne seront ouverts aux visiteurs, comme Exposition les 29 et 30 Septembre.

Envoi franco du Catalogue sur demande

BAYLES, Opticien

3, rue de la Liberté, CAHORS

A l'honneur de prévenir les personnes qui ont la vue fatiguée par le travail ou par des verres mal appropriés à leurs yeux qu'on trouvera chez lui un grand assortiment de :

Lunettes, Pince-Nez, Conserves en verre cristal blancs, bleus, verts et fumés, des meilleures fabriques de Paris, Verres de rechange pour myopes, pour presbytes, Longues-Vues, Lorgnettes, Jumelles de spectacle et marine, Lorgnons, Face à main, Boussoles, Loupes Pièces à lire, Microscopes, Compte-fils, Baromètres, Thermomètres, Hygromètres, Epruvettes, Pèse liqueurs.

Alambics pour l'essai des vins, Lampes à esprit, Boîtes de Mathématiques, Globes terrestres, Pochettes, Pantomètres, Graphomètres, Equerres, Mètres, Doubles-décimètres, Décamètres rubans acier, Niveau d'eau et à bulle d'air, Pieds, Mires, Jalons, Chaînes d'arpenteur, Fiches, Filets à plomb, Echelle de proportion, Méridien, Téléphones, Monocles, Stéréoscopes.

Lanternes magiques, Timbres, Cachets secs et à tampon, Porte-Monnaie, Cannes, Revolvers, Epreuves de stéréoscopes, Groupes et Paysages. — Réparation d'instruments de précision, Achat de vieilles matières d'Or et d'Argent, Bijouterie religieuse, Orfèvrerie et Couverts Christofle, Réargenterie.

SONNERIES ÉLECTRIQUES.

LES RAMOS

Marchand tailleur

rue Fénelon, 9, vient de transférer son Magasin même rue, numéro 12, en face la Halle.

Il tient à la disposition de sa nombreuse clientèle ainsi que de tous ceux qui voudront bien l'honorer de leur présence, un grand choix de draperies nouveautés et draps de cérémonies pour pantalons, gilets et costumes complets, en tout genre.

Le sieur RAMOS, prévient le public que son Magasin, établi au premier, lui évitant des frais considérables, il peut livrer les costumes à 50 0/0 de rabais. Etoffes, coupe et façons garanties. Sur demande, les échantillons sont portés en ville et à la campagne.

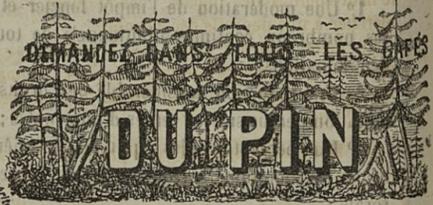
Le propriétaire-gérant, A. Layrou.

21 RÉCOMPENSES 1<sup>er</sup> PRIX MÉDAILLES D'ARGENT, OR ET DIPLOME D'HONNEUR



PÉRIQUET 1880 DIPLOME D'HONNEUR MEMBRE DU JURY BORDEAUX EXPOSITION 1882 HORS CONCOURS

On demande des représentants sérieux, pouvant fournir de très bonnes références.



LIQUEUR DITE ÉLIXIR DES VOSGES

Ayant obtenu la Grande

MÉDAILLE D'OR

A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS 1878

FOURGEAUD & LACOSTE

Membres de l'Académie nationale, Inventeurs & Fabricants

PÉRIQUET

Il est facile d'imiter ; Il est difficile de créer

L'Élixir des Vosges est une liqueur SUI GENERIS

dont les Bourgeois de Sapin forment essentiellement

la base.

Il n'est pas et ne veut pas être une imitation de la

GRANDE CHARTREUSE.

CHEMISES

sur mesure

pour

HOMMES

AU GRAND MAGASIN VERT

MAISON DE CONFIANCE

N.-B. LAUR

19, rue de la Liberté et rue des Boucheries, 24, Maison GIRAUD, Cahors.

NOUVEAUTÉS, SOIERIES, DRAPERIES, TOILERIE, AMEUBLEMENTS, ETC., ETC. CHÂLES, SPÉCIALITÉ POUR CORBILLES DE MARIAGE.

Vu l'extension toujours croissante des affaires La Maison s'est adjoint un coupeur. Les Personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance seront satisfaites d'Elle sous tous les rapports. La Chemise sur mesure pour Homme s'y traite dans d'excellentes conditions de bon Marché et d'un fini complet. — Comme par le passé vous y trouverez un Assortiment considérable des Articles ci-dessus mentionnés, sortant des Premières Maisons françaises et étrangères ce qui lui permet de ne livrer que des Marchandises irréprochables à des prix réduits et de ne redouter aucune Concurrence.

COSTUMES

sur mesure

pour

HOMMES